

## REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

### « NOTIFICATION D'UNE DECISION DE RADIATION D'OFFICE »

Mme BONILLA GUILLEN Aline

demeurant à 7 Impasse de Bèchelines 16000 ANGOULEME est avisé que la Commission Administrative du bureau de vote de la commune de AUSSAC-VADALLE (Charente)

- l'a radié d'office de la liste électorale ;

pour les motifs suivants :

\* n'habite plus sur la commune d'Aussac-Vadalle

Mme BONILLA GUILLEN Aline,

Est informé qu'elle doit se faire inscrire à la mairie de son nouveau domicile avant le 31 décembre 2015 ou qu'elle peut présenter des observations à la Commission Administrative dans les vingt quatre heures, conformément aux articles L.23 et R.8 alinéa 3 du code électoral. Il lui est également précisé que ce recours gracieux est facultatif et qu'elle conserve le droit de former un recours - devant le Tribunal d'Instance - dans les dix jours à compter du 10 janvier 2016, date de la publication et de l'affichage de la liste électorale ou du tableau rectificatif, c'est à dire entre le 11 et le 20 janvier 2016 en application des articles L.25 et R.13 du Code Electoral.

A Aussac-Vadalle, le 08 octobre 2015

Le Maire,  
Gérard LIOT



Sous le couvert de M. ou Mme le Maire de cette commune prié de lui notifier le présent avis.

X-----

### PROCES VERBAL DE NOTIFICATION

Monsieur le Maire de la Commune d'ANGOULEME,

certifie avoir notifié le ..... à .....  
un avis me prévenant de ma radiation de la liste électorale de la commune d'AUSSAC-VADALLE

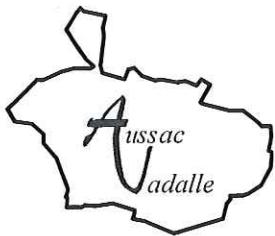
A , le  
Signature de l'intéressé(e)

Mairie 61, Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

Tél : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 09 72 31 00 94

Courriel : [mairie@aussac-vadalle.fr](mailto:mairie@aussac-vadalle.fr)

Internet : [www.aussac-vadalle.fr](http://www.aussac-vadalle.fr)



## REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

« NOTIFICATION D'UNE DECISION DE RADIATION D'OFFICE »

M. CHEVALIER Matthieu,  
demeurant à 16110 LA ROCHEFOUCAULD est avisé que la Commission Administrative du  
bureau de vote de la commune de AUSSAC-VADALLE (Charente)

- l'a radié d'office de la liste électorale ;

pour les motifs suivants :

\* n'habite plus sur la commune d'Aussac-Vadalle

M. CHEVALIER Matthieu,

Est informé qu'elle doit se faire inscrire à la mairie de son nouveau domicile avant le 31 décembre 2015 ou qu'elle peut présenter des observations à la Commission Administrative dans les vingt quatre heures, conformément aux articles L.23 et R.8 alinéa 3 du code électoral. Il lui est également précisé que ce recours gracieux est facultatif et qu'elle conserve le droit de former un recours - devant le Tribunal d'Instance - dans les dix jours à compter du 10 janvier 2016, date de la publication et de l'affichage de la liste électorale ou du tableau rectificatif, c'est à dire entre le 11 et le 20 janvier 2016 en application des articles L.25 et R.13 du Code Electoral.

A Aussac-Vadalle, le 08 octobre 2015

Le Maire,  
Gérard LIOT



Sous le couvert de M. ou Mme le Maire de cette commune prié de lui notifier le présent avis.

X-----

### PROCES VERBAL DE NOTIFICATION

Monsieur le Maire de la Commune de LA ROCHEFOUCAULD,

certifie avoir notifié le ..... à .....  
un avis me prévenant de ma radiation de la liste électorale de la commune d'AUSSAC-VADALLE

A , le  
Signature de l'intéressé(e)

Mairie 61, Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

Tél : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 09 72 31 00 94

Courriel : [mairie@aussac-vadalle.fr](mailto:mairie@aussac-vadalle.fr)

Internet : [www.aussac-vadalle.fr](http://www.aussac-vadalle.fr)